

**SY 547 WAX RESIST****SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Nom commercial ou désignation du mélange

**SY 547 WAX RESIST**

Numéro d'enregistrement

-

Synonymes

Aucun(e)(s).

Date de publication

le 12-avril-2013

Numéro de version

01

Date de révision

-

Date d'entrée en vigueur de la nouvelle version

-

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations identifiées Wax Emulsion Resist

Utilisations déconseillées Aucun(e)(s) connu(e)(s).

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Fournisseur Ceradel-Socor

Adresse

19-25 Rue Frederic Bastiat, Limoges, Cedex 87022, France

Numéro de téléphone

+33 555350244

E-mail

**ceradel@ceradel.fr**

Fabricant iLoveToCreate, a Duncan Enterprises Company

Adresse 5673 East Shields Avenue Fresno, CA 93727, États-Unis

Numéro de téléphone +1 (559)294-4444

Personne de contact Frank Peters

E-mail fpeters@ilovetocreate.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

+1 703-527-3887

**SECTION 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Les dangers physiques, sanitaires et environnementaux du mélange ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

**Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE et ses amendements**

Cette préparation ne répond pas aux critères de classification de la directive 1999/45/CE et ses amendements.

**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements**

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification du règlement (CE) 1272/2008 et ses amendements.

**Résumé des dangers**

Dangers physiques Pas de classification pour les dangers physiques.

Dangers pour la santé humaine Pas de classification pour les dangers sanitaires.

Dangers pour l'environnement Pas de classification pour les dangers pour l'environnement.

Dangers spécifiques En cas de déversements accidentels : faire attention aux surfaces et aux sols glissants.

Symptômes principaux Peut provoquer une irritation de la peau et des yeux. Les vapeurs/aérosols peuvent irriter l'appareil respiratoire.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements**

Pictogrammes de danger Aucun(e)(s).

Mention d'avertissement Aucun(e)(s).

Mentions de danger Le mélange ne répond pas aux critères de classification.

**Conseils de prudence**

Prévention	Donnée inconnue.
Intervention	P314 - Consulter un médecin en cas de malaise.
Stockage	P404 - Stocker dans un récipient fermé. Protéger contre le gel.
Elimination	Donnée inconnue.
Informations supplémentaires de l'étiquette	Sans objet.
2.3. Autres dangers	Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges**

Les composants ne sont pas dangereux ou sont en dessous des limites de déclaration légales.

**SECTION 4: Premiers secours**

Informations générales	Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
------------------------	--

**4.1. Description des premiers secours**

Inhalation	Sortir au grand air. Consulter un médecin si les troubles persistent.
Contact avec la peau	Laver la zone avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe ou persiste.
Contact avec les yeux	Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Obtenir une assistance médicale en cas de développement ou de persistance des irritations.
Ingestion	Boire 1 ou 2 verres d'eau. Faire vomir uniquement à la demande du personnel médical. Ne jamais administrer quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin si les troubles persistent.
4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés	Peut provoquer une irritation de la peau et des yeux. Les vapeurs/aérosols peuvent irriter l'appareil respiratoire.
4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Traiter de façon symptomatique.

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

Risques généraux d'incendie	Ce produit n'est pas inflammable.
-----------------------------	-----------------------------------

**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés	Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.
Moyens d'extinction inappropriés	Donnée inconnue.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

5.3. Conseils aux pompiers	En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz nocifs peuvent se produire.
----------------------------	--

**5.3. Conseils aux pompiers**

Équipements de protection particuliers	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
--	--

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie	Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.
---	---

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Pour les non-sécuristes	Assurer une ventilation adéquate. En cas de déversements accidentels : faire attention aux surfaces et aux sols glissants.
-------------------------	--

Pour les secouristes	Tenir à l'écart le personnel superflu.
----------------------	--

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau.
--	---

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Absorber les déversements avec une matière absorbante adéquate. Nettoyer la zone avec de l'eau. Ne pas rejeter dans les environnements terrestre et aquatique.
--	--

6.4. Référence à d'autres sections	Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.
------------------------------------	--

**SECTION 7: Manipulation et stockage**

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Pas de précautions spécifiques d'utilisation.
7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Conserver dans l'emballage d'origine fermé dans un endroit sec. Conserver à l'écart de matières incompatibles. Température de stockage : entre 0 °C et 32 °C. Protéger contre le gel.
7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Glaçure.

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle**

Limites d'exposition professionnelle	Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.
Limites biologiques	Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.
Procédures de suivi recommandées	Donnée inconnue.
Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Donnée inconnue.
Concentrations prévisibles sans effet (PNEC)	Donnée inconnue.

**8.2. Contrôles de l'exposition**

Contrôles techniques appropriés	Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation avec une ventilation suffisante.
---------------------------------	--

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

Informations générales	Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.
Protection des yeux/du visage	En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de sécurité ou un masque facial.
Protection de la peau	
- Protection des mains	Aucune protection n'est habituellement nécessaire dans des conditions normales d'utilisation.
- Divers	Aucune prescription particulière.
Protection respiratoire	En règle générale, un respirateur n'est pas exigé dans des conditions normales.
Risques thermiques	Porter des équipements de protection contre la chaleur, si nécessaire.
Mesures d'hygiène	Aucunes procédures particulières, mais une bonne hygiène personnelle est conseillée, surtout lors de la manipulation des produits chimiques.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	La personne responsable des questions environnementales doit être avisée de tout déversement important.

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	Liquide.
État physique	Liquide.
Forme	Liquide.
Couleur	Blanc.
Odeur	Faible.
Seuil olfactif	Donnée inconnue.
pH	5 - 7
Point de fusion/point de congélation	0 °C (32 °F)
Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition	100 °C (212 °F)
Point d'éclair	Sans objet.
Taux d'évaporation	1 (Eau = 1,0)
Inflammabilité (solide, gaz)	Donnée inconnue.

## SY 547 WAX RESIST

## Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité

limite inférieure d'inflammabilité (%)	Sans objet.
limite supérieure d'inflammabilité (%)	Sans objet.
Pression de vapeur	17,5 mm Hg (20°C/68°F)
Densité de vapeur	Donnée inconnue.
Densité relative	0,9 - 1
Solubilités	Miscible avec l'eau.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Donnée inconnue.
Température d'auto-inflammabilité	Sans objet.
Température de décomposition	Donnée inconnue.
Viscosité	Donnée inconnue.
Propriétés explosives	Donnée inconnue.
Propriétés comburantes	Sans objet.
9.2. Autres informations	
Masse volumique apparente	7.5 - 8.3 livres/gallon

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
10.2. Stabilité chimique	Stable aux températures normales.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Ne se produit pas.
10.4. Conditions à éviter	Aucun connu.
10.5. Matières incompatibles	Acides. Agents oxydants. Alcalis. Amines.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Isothiocyanate de méthyle. Formaldéhyde. Disulfure de carbone. Méthylamine. Sulfure d'hydrogène.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

## Informations sur les voies d'exposition probables

Ingestion	Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
Inhalation	Les vapeurs/aérosols peuvent irriter l'appareil respiratoire.
Contact avec la peau	Peut provoquer une irritation cutanée.
Contact avec les yeux	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Symptômes	Irritation légère des yeux. Irritation légère de la peau.

## 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Aucun connu.
Corrosion/irritation cutanées	Aucun connu.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Sensibilisation respiratoire	Aucun connu.
Sensibilisation cutanée	Aucun connu.
Mutagénicité des cellules germinales	Aucun connu.
Cancérogénicité	Ce produit n'est pas considéré comme un carcinogène par l'IARC, l'ACGIH, le NTP et l'OSHA.
Toxicité reproductrice	Aucun connu.
Toxicité spécifique des organes cible - exposition unique	Aucun connu.

Toxicité spécifique des organes cible - expositions répétées	Aucun connu.
Danger par aspiration	Aucun connu.
Informations sur les mélanges et informations sur les substances	Donnée inconnue.
Autres informations	Donnée inconnue.

## SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité	Aucunes informations disponibles.
12.2. Persistance et dégradabilité	Aucunes informations disponibles.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Aucunes informations disponibles.
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)	Donnée inconnue.
Facteur de bioconcentration (BCF)	Donnée inconnue.
12.4. Mobilité dans le sol	Aucunes informations disponibles.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	N'est pas une substance ou un mélange PBT ou vPvB.
12.6. Autres effets néfastes	Aucun connu.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduaires	Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Les recommandations pour l'élimination concernent le produit tel qu'il est fourni. L'élimination doit se faire conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du matériau au moment de l'élimination.
Emballages contaminés	Étant donné que les récipients contiennent des résidus du produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient.
Code des déchets UE	08 02 99 Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services d'élimination de déchets.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### ADR

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

### RID

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

### ADN

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

### IATA

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

### IMDG

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

14.7. Transport en vrac	Cette substance/ce mélange ne doit pas être transporté en vrac.
conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrisent la couche d'ozone, Annexe I

N'est pas listée.

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrisent la couche d'ozone, Annexe II

N'est pas listée.

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I et ses modifications

N'est pas listée.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications

N'est pas listée.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications

N'est pas listée.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications

N'est pas listée.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications

N'est pas listée.

Règlement (CE) n° 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II

N'est pas listée.

Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 1, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA

N'est pas listée.

#### Autorisations

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements

N'est pas listée.

#### Restrictions d'emploi

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications

N'est pas listée.

Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérogènes ou mutagènes au travail

Non réglementé.

Directive 92/85/CEE : concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail

Non réglementé.

#### Autres règlements de l'UE

Directive 96/82/CE (Seveso II) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Non réglementé.

Directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

N'est pas listée.

Directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail

N'est pas listée.

#### Autres réglementations

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) n° 1907/2006 et de ses modifications.

#### Réglementations nationales

Se conformer à la réglementation nationale concernant l'emploi des agents chimiques.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

### SECTION 16: Autres informations

#### Liste des abréviations

DNEL : Derived No-Effect Level (niveau dérivé sans effet).

PNEC : Predicted No-Effect Concentration (concentration prévisible sans effet).

PBT : persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : très persistante et très bioaccumulable.

#### Références

Donnée inconnue.

#### Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange

Le mélange est classé en fonction des résultats des essais relatifs aux dangers physiques. La classification relative aux dangers sanitaires et environnementaux est obtenue par une combinaison de méthodes de calcul et de résultats d'essai, lorsqu'ils sont disponibles. Pour plus de détails, consulter les sections 9, 11 et 12.

#### Texte intégral des avertissements ou des phrases R et des mentions H en Sections 2 à 15

Aucun(e)(s).

#### Informations de formation

Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

**Avis de non-responsabilité**

Ces informations sont fournies sans garantie et sont censées être exactes. Les informations doivent fournir la base d'une détermination indépendante des méthodes pour assurer la sécurité des travailleurs et l'environnement.